

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DLH 58** 37 bis Trois Bornes (11e) – Remplacement de 2 rideaux métalliques – Autorisation d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires au remplacement de deux rideaux métalliques de façade au 37 bis rue des Trois Bornes (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires au remplacement de deux rideaux métalliques au 37 bis rue des Trois Bornes (11e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**